

matières du tems, à celles d'utilité, à la Littérature, & à ce qui peut intéresser la curiosité du Public. Aussi pour éviter la multitude de pareils avis, qui ne manquent & ne manqueroient pas de nous être adressés, nous les mettons ordinairement au rebut. Mais ceux-ci nous étoient particulièrement recommandés, nous n'avons pas crû en devoir user de même.

TERRE DE MAGNIERES, l'une des plus belles de la Lorraine, est à vendre. Elle appartient au Comte de Franc d'Anglure seul & sans part d'autrui, en routes haute, moyenne & basse Justices. Elle a tous les droits univoques que la Coutume de cette Province, qui la régit, donnent aux Seigneurs de ce titre, & en outre d'autres droits éminens qui en relevent la dignité. Elle n'est assujettie à quint, à requints, ni à aucun autre droit de mutation : la Loi municipale n'en fait pas même un Fief de danger à défaut de reprises, foi & hommage. Elle est située dans un endroit avantageux, à huit lieues de Nancy, quatre de Lunéville, & deux de Remberville. Elle est bâtie d'un beau Château, des Aisances & des Bâtimens de Fermes nécessaires. Elle a de grands & vastes Jardins potagers, Vergers & Bosquets. Elle rapporte onze mille livres de canon annuel, indépendamment des réserves. En un mot, elle est l'une des plus considérables de la Lorraine. On en fera d'ailleurs un très-juste prix à l'acquéreur, & on lui donnera pour le payement le tems & toutes les facilités qu'il pourra raisonnablement désirer.

On pourra s'adresser, pour l'acquisition de cette Terre, à Nancy au Sieur Varinot, Notaire de l'Hôtel sur la Carrière; & à Lunéville au Sieur Oliviere, Notaire, rue de Banaudon, qui sont chargés de recevoir les mises.

Belle Maison à vendre, couverte d'ardoises, nouvellement bâtie, située au Village de *Sainte Rufine*, à cinq quarts de lieue de la Ville de Metz, dont il dépend une Métairie de Vignes. Elle consiste en deux